L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 19 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LE COLLIER DE CORAIL.

I

[illegible] lecteur voudra bien se transporter [illegible] dans une des plus pittoresques [illegible] qui couronnent le faîte du Roulas[illegible].

[illegible] société choisie prend le café dans [illegible] kiosque qui est adossé au mur du [illegible], et dont les persiennes, entière[ment] ouvertes, laissent apercevoir les [illegible] voiles latines qui sillonnent [illegible].

[illegible] l'heure où le soleil, s'élançant in[illegible] derrière le château d'If, [illegible] dernier adieu aux eaux indo[illegible] de la Méditerranée.

[illegible] les parfums de la terre et de la mer [illegible] dans l'atmosphère, bercés [illegible] brise légère et rafraîchissante.

[illegible] en savourant la liqueur fumante [illegible] d'après la méthode de Balzac, [illegible] mélange de moka, de bourbon et [illegible], les invités s'entretiennent [illegible] du corail, faite exclusivement [illegible] par des pêcheurs italiens et [illegible] dans les eaux françaises de [illegible]. Chacun commente, à ce sujet, [illegible] révélations contenues dans [illegible] du jour.

[illegible] incompétence n'empêchait de me [illegible] une conversation aussi spéciale, [illegible] en sirotant mon café. Mais, peu[illegible] discourt près de moi sur l'an[illegible] splendeur de l'industrie corail[illegible] à Marseille, mon attention est dis[illegible] par un magnifique collier de co[illegible] s'enroule trois fois autour du cou [illegible] jeune femme de la société.

[illegible] collier était réellement le plus beau [illegible] jamais vu.

[illegible] grains, d'abord, d'une grosseur inu[illegible] amoindrissant graduellement à [illegible] qu'ils descendaient vers la poitri[illegible] dépasser, toutefois, le calibre or[illegible] adopté.

[illegible] progression harmonieuse avait [illegible] ménagée dans les tein[illegible] matière.

[illegible] grains du premier tour étaient d'un [illegible] rutilant, comme les draperies [illegible] vénitiens.

[illegible] deuxième avaient une couleur [illegible] hardie, et leur éclat adouci se ma[illegible] heureusement avec la nuance rosée [illegible] troisième file.

[illegible] persistance de mon examen ne pou[illegible] manquer d'être remarquée.

[illegible] surprenant le sentiment d'admira[illegible] qu'exprimait mon regard, la jeune [illegible] me dit en souriant :

[—] Vous trouvez mon collier bien beau, [n'est-ce] pas ?

— C'est-à-dire, je le trouve splendide à [tous] égards, répondis-je.

— Et vous avez raison. C'est un bijou [illegible], un bijou taché de sang, ajou[ta-t-elle] aussitôt avec un frisson involon[taire].

[—] En vérité ?

[—] Cette triple rangée de grains pourpres [illegible] rappelle un drame amoureux, [illegible] drames horribles que les mœurs [illegible] des populations africaines peu[vent] seules expliquer. Le souvenir qui [s'attache] à ce collier est celui d'un dé[vouement] chevaleresque, d'un dédain im[placable] et lâche, d'une cruelle vengean[ce], [d']une mort épouvantable. La victi[me] [illegible] pourrait aussi appeler le bour[reau], avait à peine dix-huit ans.

Nous étions dix-sept personnes réunies [dans le] kiosque du Roulas Blanc, et parmi [nous] deux lieutenants connaissaient le san[glant] épisode auquel il venait d'être fait [allusion]. Sur la pressante demande des [illegible] autres, Mme G... consentit à [raconter] la vive curiosité qu'elle venait [d'év]eiller en nous.

[Voici] le récit de la dame au collier de [corail], je vais rapporter, avec toute la [fidélité] d'un souvenir récent, avec l'accent [illegible] d'une âme profondément impression[née].

[En] 1767, la Compagnie royale d'Afrique [possédait] un superbe arbuste de corail [illegible] de ses bateaux dragueurs avait ra[mené] du fond de la mer.

[Le] visir du bey de Tunis entendit parler [de cet] arbuste précieux et voulut l'a[cheter].

[Le] marché s'effectua en effet, à la con[dition] expresse que la Compagnie se char[gerait] de faire travailler le corail à Mar[seille] et que les plus habiles ouvriers de [cette] ville seraient requis pour confec[tionner] un collier digne de la personne à [laquelle] il était destiné.

[Cette] clause fut remplie à la satisfaction [du visir], qui passa le bijou au cou de la [belle] Aïssa, une esclave nubienne dont il [était] follement épris qu'il l'avait élevée [au rang] de ses épouses.

[Parmi] les officiers du visir se trouvait un [jeune] Maure de vingt-cinq ans, qui, ayant [eu] l'occasion d'apercevoir l'opulente [illegible] en était devenu, à son tour, éperdu[ment] amoureux.

[illegible] était pauvre, mais sa naissance [illegible] illustre, puisqu'il appartenait à cette [illegible] tribu des Zénites ou Zégris, [illegible] plusieurs souverains à Alger, Fez, [Maroc] et Tunis. Lui-même descendait de [ces] rois maures de Grenade, dont la [illegible], la richesse et la générosité bril[lèrent] d'un si vif éclat à côté des Abencer[rages] leurs rivaux de gloire.

[illegible] devina sans peine la passion qu'el[le avait] inspirée.

[illegible] trouva le moyen d'entretenir secrè[tement] Ahmed ; elle lui dit :

[—] [illegible] amour ne me laisse pas indiffé[rente], néanmoins, avant de te donner mon [cœur], je veux acquérir la certitude que tu [es digne] de le posséder.

[—] Je répèterai pas les serments solen[nels] le Maure fit à la Nubienne, ni le [illegible] qu'il lui communiqua de fuir avec [elle] au *bastion de France*.

[L'entr]etien avait lieu, en l'absence du [visir], dans une résidence d'été bâtie au [bord] de la mer.

[Les] murs avaient pour contreforts, du [côté] de la mer, une masse de rochers à pic, dont [les] cimes couvraient incessamment d'é[cume] les crêtes dentelées.

[Imm]édiatement au-dessous de la terrasse, [on] apercevait des pitons aigus, tor[illegible] comme une ruelle étroite, et dont les [illegible] capricieux ne livraient accès [illegible] par un passage où un homme [pouvait] à peine s'engager.

[La] tradition disait que les plus beaux [illegible] de la côte se trouvaient au fond de [cet] entonnoir ; mais nul ne pouvait attes[ter] le fait, puisqu'aucun des esclaves qui [avaient] tenté l'épreuve du passage sous-[marin] n'avait reparu vivant sur le rivage.

[Cette] tradition disait encore qu'un mons[tre] [illegible], aussi terrible que [celui] du jardin des Hespérides, veillait nuit et [jour] sur ces splendides gisements de co[rail].

[illegible] vieux scheiks de la côte donnaient [illegible] description de ce gardien farou[che].

[Son] corps était couvert d'écailles réten[tissantes] ; il possédait une tête énorme, [illegible] une peau épaisse, en forme [de] capuchon rabattu ; ce qui lui aurait [donné] un faux air de moine, sans les innom[brables] bouches ou suçoirs qui l'entou[raient]. Ces bouches, pourvues chacune [d'une] langue fine et pointue comme une [illegible], étaient horribles à voir.

Au sommet de la tête s'ouvraient deux [illegible], garnies de longs poils hérissés, [au fond] desquelles brillaient deux pru[nelles] flamboyantes.

[Le] sinistre éclat des yeux fascinait le [plongeur] téméraire ou imprudent qui s'était [aventuré] au milieu de ces richesses cora[illegible], en même temps que les cent bras du [monstre] l'enlaçaient par le cou, par les [bras], par les cuisses, par les jambes, par [tous] ses membres, en un mot, de façon à [paralyser] ses efforts, à empêcher toute ré[sistance] de sa part.

[Chose] singulière et terrifiante ! ces bras [illegible] étaient armés de vrilles invisi[bles] qui pénétraient de tous côtés à la [fois] dans les chairs de la victime et lui [illegible] le corps avant qu'elle en [fût] étouffée.

Le monstre se repaissait ainsi tout à son [aise] des longues tortures de son prisonnier, [tandis] que quelques-unes de ses bouches [illegible] le sang qu'échappait par les [illegible] trous des vrilles, d'autres bouches [illegible] la proie pantelante et qui [illegible] encore.

[Enf]in, le monstre ne lâchait le malheu[reux] que lorsque son corps avait été réduit [à l'ét]at de squelette.

[—] [illegible] dites-vous de ce portrait de fantai[sie] ?

[illegible] bouches innombrables et avides de [illegible] ces yeux fascinateurs, ces cent bras [armés] de vrilles impitoyables, et jusqu'au [capu]chon de la tête, ne rappellent-ils pas, [illegible] des proportions réduites, pourtant, [illegible] principaux acteurs d'un récit dra[matique] publié il y a trois ou quatre ans [illegible] ?

[illegible] vampire de la légende mauresque, [illegible] du moins estompé par la peur, ne [serait]-il, à mon avis, qu'une pieuvre [gigan]tesque qui avait choisi pour retraite [illegible] manoir aux coraux.

Ce fait acquis, il serait curieux de savoir [si] Victor Hugo avait connaissance de cette [fab]le lorsqu'il composa son livre in[titulé] *Les Travailleurs de la mer*.

[Ces] réflexions versons courant donc sur [illegible] dans que la base des [illegible] dentelés ; quand au danger [illegible] avait d'excellentes raisons [illegible] du le révoquer en doute.

[illegible] qu'ils eussent été déchirés, troués, [illegible] par les arêtes pointues des roches [illegible] mains, avant de pénétrer jusqu'au [illegible] l'étroite ruelle ; soit qu'ils eussent [été] saisis, garrottés et dévorés par un [illegible] monstrueux ; soit, enfin, qu'ils [n'eus]sent eu ni le temps, ni l'espace né[cessaires] pour les évolutions du retour, [illegible] ceux qui avaient franchi la *Porte* [illegible] avaient trouvé la mort dans l'en[tonnoir] maudit.

Aussi, depuis des siècles, ce lieu inspirait [une] terreur profonde, et, quelque habile [plon]geur qu'il fut, nul, en son promis une [illegible], aucun plongeur, maure, arabe ou [illegible], ne se serait décidé à explorer [l'an]fractuosité que surplombait la terrasse [du] palais visiral.

C'est sur cette terrasse que devisaient Aïssa et le Zégris.

En entendant les ardentes protestations d'Ahmed, la favorite sourit, mais sans paraître convaincue.

Déshéritée de la fortune et du rang de [ses] ancêtres, dit-elle, tu n'exposes que ta [tête] en cherchant à me voir. Moi, en t'é[cou]tant, je risque ma vie et ma position [qui] est celle d'une sultane. Notre enjeu, [dans] cette partie, dont un bonheur mysté[rieu]x est le but, n'est donc pas égal. Une [imp]rudence, une trahison, un hasard, peut [faire] découvrir le secret de nos rendez-vous et nos préparatifs de fuite.

Et puis, si tu es surpris en venant me [rejo]indre, resteras-tu muet au milieu des [supp]lices ? Sauras-tu mourir, s'il le faut, [san]s me maudire, sans livrer le nom de ta [com]plice qui n'aura pas pu te sauver ?

Tout l'orgueil de sa race se reflèta, à ces [mo]ts, sur la figure du Maure.

Tu oublies que le sang des Zégris de Fez et de Grenade coule dans mes veines, pro[féra] Ahmed lentement. Faut-il jurer par le [tom]beau de mes aïeux, qui ont régné à Tri[poli] et à Alger ? par le cimetière de Maho[met] ? par les babouches de Kadichah, l'é[pouse] préférée du Prophète .....

La Nubienne l'arrêta par un geste impé[rieux] au début de son invocation.

Écoute, Ahmed, reprit-elle, tu es beau, [tu es] noble, et je t'aime. Cependant, je ne [te li]vrerai à tes serments que lorsque j'aurai [acqu]is la certitude que ton âme est aussi [fort]ement trempée que ton amour est pro[fond].

Parle, qu'exiges-tu ? proféra gravement l'officier du visir.

Il ajouta aussitôt, avec l'accent de la passion contenue :

— Je suis prêt à toutes les épreuves pour atteindre le but radieux que je poursuis et que tu me laisses entrevoir.

— A toutes les épreuves ! à toutes ! demanda la négresse.

— A toutes ! répéta le Maure.

Aïssa enleva alors de son cou le collier de corail qu'y avait passé le visir, et suspendant le bijou au-dessus des flots, elle le laissa tomber entre les deux pitons qui forment le redoutable entonnoir.

— Rapporte-moi ce collier, dit-elle, et tu disposeras de mes destins, et je serai pour la vie ton esclave, et je te suivrai, si tu l'exiges, jusque chez les infidèles.

Pendant l'accomplissement de l'acte de la négresse, Ahmed avait pâli. Après ces paroles d'Aïssa, il garda un moment le silence.

Trompée sur la signification de ce silence, l'impatiente Nubienne se leva d'un bond et enveloppa le Maure d'un regard courroucé.

— Tu hésites ? L'épreuve paraît trop périlleuse à l'amoureux Zégris ! proféra-t-elle d'un ton sourd qui trahissait une indignation prête à éclater.

— Non pas, répondit le Maure. Ta proposition m'as surpris et je réfléchissais.

— Ah ! tu réfléchis lorsqu'il s'agit de ton bonheur ! observa ironiquement l'ardente créature, chez qui, à cette heure décisive, les impressions se succédaient, rapides, tumultueuses.

Le dédain avait remplacé la colère, lorsqu'elle reprit :

— Je m'adressais à ton cœur, ô mon bel officier, et c'est ton esprit qui prépare la réponse que tu veux me faire !

Ahmed reprit à son tour d'une voix calme, mais résolue :

— Je réfléchissais à ta proposition, qui me pose l'alternative d'une mort presque certaine ou d'une félicité divine. Sur cent chances, il y en a quatre-vingt-dix-neuf pour la mort et une seule pour le bonheur.

— Et tu recules devant les quatre-vingt-dix-neuf chances de mort ?

Un sourire superbe s'étala alors sur les lèvres du Zégris.

En élevant ma pensée jusqu'à toi, Aïssa, dit-il, j'ai fait le sacrifice de ma vie. Quelque soit le prix que tu mettes à ton amour, puisque tu me laisses une chance d'être heureux, je suis décidé à tenter l'épreuve.

— Tu acceptes donc ? demanda la Nubienne haletante, éperdue.

— Ou Ahmed périra, ou il te rapportera ton collier, répondit simplement le Maure.

Pour mieux apprécier le dévouement du Zégris, il faut savoir qu'Ahmed ne savait pas nager.

De là l'hésitation qu'il avait d'abord montrée et qui lui avait valu les railleries hautaines de la favorite.

Comme l'énergie de son caractère était à la hauteur de ses sentiments, le Maure ne révéla pas à la Nubienne son ignorance dans l'art de la natation ; mais, dès le lendemain, il se mit à l'œuvre pour, après avoir comblé cette lacune, être en état d'accomplir la tâche qui lui avait été imposée.

Dans l'espace de dix jours, soutenu par une indomptable volonté mise au service d'une passion despotique, absolue, Ahmed acquit les connaissances spéciales qui lui manquaient.

Pendant des heures entières, il luttait contre les flots soulevés, ou bien il se laissait mollement bercer par les vagues indolentes, n'interrompant ses gracieuses évolutions que pour plonger jusqu'au fond de la mer.

Quand il eut exploré avec soin les abords de la Porte-d'Azzaël, il s'aventura hardiment dans l'affreux entonnoir.

S'il ne garda point la proie qu'il venait de saisir, le gouffre ne la lâcha qu'après l'avoir horriblement mutilée.

Les arêtes des rochers lui avaient crevé un œil, entaillé profondément le cou et la poitrine, et gardé des lambeaux de sa chair.

Ahmed reparut donc à la surface de l'eau brisé, défiguré, ensanglanté ; mais il tenait aux dents le collier d'Aïssa.

Par un effort suprême, il atteignit le rivage, sur lequel il s'étendit, épuisé, mourant.

A continuer.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 18 octobre 1870.

Le marché monétaire est encore difficile, mais la demande d'escomptes s'est un peu ralentie. Dans les rues, le taux de l'intérêt n'a pas changé et les banques reçoivent autant de demandes qu'ils ont de fonds disponibles. Nous cotons : 1 à 1 1/2 par mois les billets de premier ordre accompagnés d'excellentes garanties collatérales et 2 à 2 1/2 et 3 les bons billets de commerce à No 1, sans garanties collatérales ; 10 à 11 par an le papier hypothécaire No 1 et 12 à 15 le bon à second ordre.

L'or a ouvert à 112 1/8 à 112 3/8 contre 113 à New York et fermé à 111 7/8 à 112 1/4 contre 112 3/4 à New York. On a vendu $20,000 à 111 3/4 à 111 7/8, $2000, $5000 et $5000 à 112, $10,000 et $10,000 à 112 1/8, $1200, $2000, $3000 et $4000 à 112 1/4. Aucune vente d'argent n'a été annoncée.

L'or a varié ici avec l'or et les traites dans Wall street. A la clôture, les cours ne différant guère de ceux d'hier. Les opérations de sterling embrassent environ 60,000 livres, dont $20,000 donnaissement et clear à 119 1/2 à 120 et 120 1/2, 1,000 livres skip's bill à 119 3/4, 5,000 livres clear à 119 3/4 à 119 7/8, 5,000 livres bill of lading à 119 3/4, 119 7/8 et 120 ; un petit montant à 120, 2,000 livres clear à 120 1/8, 120 1/4, 8,000 livres bill of lading et clear à 120 1/4 et 120 1/2, 15,000 livres At clear à 120 1/2, et 2,000 livres de banque à 122. La sterling peut être cotée à 120 à 120 1/2, et 120 3/4 pour le bon à A 1 bill of lading et clear, et 122 à 122 1/2 pour le bon de banque.

Nous n'avons pas de changement matériel à rapporter dans le change du pays. Les banques ont tiré sur New-York à 1/4 pour cent d'escompte et les ventes comprennent $20,000 de banquiers particuliers à vue, sur New-York, à 3/8 d'escompte, $10,000, $30,000, $20,000 et $10,000 à 7/16, $10,000, $25,000 et $2,000 commercial à 1/2, $12,000 à 30 jours de vue sur New-York à 1 1/2, et $15,000 à vue sur St. Louis, à 5/8.

La seule vente de stock rapportée a été celle de 100 actions du canal de l'île aux Vaisseaux à 26 cts.

Dans les bonds, $5000 new city levees, à 72 3/4, $1500 et $100 ditto à 73 ; $8000 chemin de fer de la ville, hier.

$1250 de certificats de l'agence fiscale de juillet ont changé de mains à 87 1/2.

Les transactions dans les warrants comprennent $15,000 nouveaux de l'Etat à 72 et $900 et $1000 à 73 3/4. Les courtiers achètent ces derniers à 72 et 73 et les policies métropolitains à 37 1/2 et vendent les premiers à 73 1/2 et à 74 et les derniers à 38 1/2.

Les courtiers ont acheté les billets de la ville à 18 et les ont vendus à 16 d'escompte.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mardi soir, 17 octobre 1870.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 3500 balles prises à une hausse de 1/4 à 1/2 c. durant la matinée, mais de 1/4 seulement vers la clôture. Nous cotons actuellement low ordinary 9 à 9 1/2 c, ordinary 10 1/2 à 11 1/2, good ordinary 14 à 14 1/4, low middling 14 3/4 à 14 7/8, middling 15 1/4 à 15 1/2 et strict middling 15 1/2 à 15 3/4.

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1er sept. 1869, bal…	20686	
Arriv. dep. le dern. état…	4720	
Arrivé précédemment…	80272	84992
		105688
Expédié aujourd'hui…	1010	
Expédié précédemment…	53078	53078
Stock en mains et à bord…		51600

TABAC.—Il ne s'est opéré aucune amélioration sur le marché ; en l'absence des acheteurs pour la Régie les acheteurs pour l'Allemagne sont les seuls qui soient sur le marché et ils n'offrent pas de beaux chiffres. Les ventes se sont bornées à 4 bts de tabac gelé à 5c, 40 boucauts à 8 3/4 c, 5 à 11 c, 40 do à des conditions privées et 1 à 25 c la livre. Ce dernier lot se composait d'un beau tabac de fantaisie, pour capes, venu de Paducah samedi dernier et consigné à MM. L. T. Tomlan & Co. Le stock à vendre est fort. Les cotes sont en ce moment entièrement nominales, c'est pourquoi nous les omettons.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains le 1er sept 1869... bouc.	8782	
Arr. pend. les 2 dern. jours…	11	343
précédemment…	332	
		9125
Export. pend. les 3 dern. jrs…	70	
précédemment…	290	
Défalt pour emballer…	175	535
Stock en mains et à bord…		8590

SUCRE.—Il a été reçu ce matin 9 boucauts de sucre nouveau de la Louisiane classe good fair, lequel s'est vendu à 12 1/2 c la livre. Les 5 boucauts de good fair, restés d'hier, se sont vendus à 12 1/2 cts la livre.

MÉLASSE NOUVELLE.—Il a été reçu ce matin 45 barils et 16 demi barils de mélasse nouvelle, dont 42 barils de prime ne vendus à des conditions privées. Le prime à choix est coté à 90 à 95 c le gallon.

Depuis midi, 3 barils de strictement prime nouveau ont changé de mains à 90 c et 8 demi barils do à 95 c et 8 demi baril de mélasse à la mode à $1 le gallon.

FARINE.—Le marché continue à être calme et sans changements. La superfine est cotée à $4 50 à $5 75, la double extra $5 75, triple extra $6 75 à 6, choix $6 50 à $7 et famille $7 25 à $ le baril.

Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 800 barils, dont 250 double extra à $5 60, 150 de triple extra à $5 65, 100 do à $6 35, et 200 de farine à des conditions privées.

MAIS.—Le stock de maïs est faible, mais la demande est limitée ; le blanc de choix est en demande et rapporterait 73 c le boisseau, 100 sacs de mélangé vendus à 70 et 175 de jaune de choix à 72 c le boisseau.

AVOINE.—A été calme aujourd'hui, et les prix ont fléchi ; vente aujourd'hui de 2100 sacs dont 100 et 100 sacs de Caro à 50 c ; 20 de St Louis à 51 c, 375 do à 52 cts le boisseau.

SON.—Le marché est dépourvu de son au débarcadère. L'article est coté à $1 15 les cent livres.

FOIN.—L'approvisionnement de foin est faible et l'article ferme. Vente de 100 balles de prime de l'Ouest vendues à $26 le tonneau.

PORC.—Le marché est calme et les prix ont faibli aujourd'hui. Un lot de 25 barils s'est vendu à $6 75 le baril, prix qui est celui qu'on demande dans le commerce en gros. Nous avons entendu parler de quelques ventes qui auraient eu lieu hier à bas prix. Le mess se vend en détail $27 le baril.

BACON.—Le marché a montré moins d'animation aujourd'hui et a paru avoir en quelque façon faibli. Les épaules sont cotées à 17 à 17 1/2 c. Les cotes sont bed 18 1/2, les cotes désossées 20 c. les jambons cures au sucre sont rares et commandent 27 à 28 c la livre.

SAINDOUX.—Le stock de saindoux est faible et l'article ferme. Le saindoux en barils commande 18 1/2 à 20 c. en tierçons 16 1/2 à 17 1/2 c la livre selon la qualité.

BREAKFAST BACON.—L'article est coté à 22 à 23 c la livre.

VIANDE SALÉE A SEC.—Les épaules se vendent en détail 14 1/4 à 15 c la livre.

FROMAGE.—Le stock de fromage de choix est faible et la demande bonne. Le Factory commande 15 à 16 la livre.

VOLAILLE.—Les poules se vendent au débarcadère $7 à 7 50 la dz. de poules venues à point et les jeunes $4 à 5 50. Les dindes $18 à $24 les cites $9 la douzaine.

ŒUFS.—Les œufs se vendent à 25 à 30 c la douzaine.

COMESTIBLES.—Les pommes de terre de l'Ohio se vendent au débarcadère $4 50 à 5 le baril, celles de St Louis $3 75 le sac $4 le baril, les oignons $3 à 3 5, les pommes $4 à 5 le baril, la choucroute $8 le bl. les choux $10 à 15 le panier.

RIZ.—La demande de riz de la Louisiane est lente et les recettes de l'article étant fortes les prix en sont plus bas. La qualité de choix peut être cotée à 8 1/4 à 9 c, le prime à bon 6 3/4 à 7 c, inférieur 5 1/4 à 6 c la livre.

FRUITS.—Les oranges de la Louisiane se vendent $7 50 à 8 le baril. Pas d'oranges étrangères ici. Les limons sont cotés : à lots ronds à $5 50 la caisse pour ceux de Sicile et ceux de Malaga $8 50 à 9, les cocos $5 50 le cent, les bananes $2 à $4 le régime, les citrons $6 le baril les raisins valent $3 30 la caisse.

Marché aux bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 19 octobre 1870.

Arrivé, hier — 31 bœufs du Texas, 70 cochons.

Vendu — 303 bœufs du Texas, 212 veaux et veaux d'un an, 20 cochons, 173 moutons, 5 vaches à lait.

A vendre — 903 bœufs du Texas, 104 veaux et veaux d'un an, 175 cochons, 252 moutons, 15 vaches à lait.

Bœufs du Texas, nourris au maïs, 1re qualité, par livre nette	—	—
Bœufs du Texas, choix, par tête	50 00	à 55 00
Bœufs du Texas, 1re qlt., par tête	—	à 45 00
Bœufs du Texas, 2e qlt., par tête	22 00	à 35 00
Bœufs du Texas, 3e qlt., par tête	14 00	à 20 00
Cochons par livre, gr.	9	à 11
Cochons (Stock) par tête gr.	7 50	à 9 25
Moutons, 1re qlt., par tête	4 00	à 6 00
Moutons, 2le qlt., par tête	—	à 3 00
Moutons, 3me qlt., par tête	—	à —
Vaches à lait, de choix, par tête	100 00	à 110 00
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	50 00	à 80 00
Vaches du Texas, avec veaux par livre	—	—
Veaux de lait par tête	8 00	à 14 00
Veaux d'un an par tête	8 00	à 12 00
Chèvres, par tête	1 50	à 4 00

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*, Mercredi matin, 19 octobre 1870.

Le temps est toujours au beau, et conséquemment toujours au sec.

La Levée reprend peu à peu son activité d'autrefois. On voit débarquer du coton, du sucre et de la mélasse de la nouvelle récolte. Le fret parmi les bateaux en partance était fort abondant.

Le magnifique bateau le R. E. Lee, ne se considère pas encore comme battu par le Natchez. Il compte partir ce matin, à 6 heures, et faire le même trajet que son adversaire en moins de temps.

Les arrivages d'hier comprennent le Myrtle, de la côté d'en bas ; le St-John, de Bâton-Rouge ; le Fleta, le Lotus No. 3, le D. L. Fally et le 12me Era, tous les quatre de la Rivière-Rouge ; le Belle Lee, de Memphis.

Sont partis : le Bart Able, pour Ouest Bâton-Rouge ; le Fleta, le Gladeola et le Texas, tous les trois pour la Rivière Rouge ; le Belfast, pour Vicksburg à la place du Lee.

Nous appelons l'attention des voyageurs et des expéditeurs de la Paroisse Plaquemines sur le beau bateau le Bradish Johnson, capitaine W. S. Bassett, lequel fera à l'avenir deux voyages par semaine, jusqu'au fort Jackson, partant de la Nlle-Orléans tous les mercredis et samedis matin à 10 heures. M. Jno Bryant est chargé de l'administration du bureau et M. Jeff. Pasey est préposé au département du fret.

Le Henry Tete, capitaine Jos. Dalferès, à partir d'aujourd'hui, reprend ses trois voyages par semaine d'ici à Donaldsonville, quittant régulièrement la Nouvelle-Orléans tous les mercredis, vendredis et lundis, à midi. M. M. H. Landry est chargé de l'administration intérieure et M. A. M. Osgood a la charge importante du fret.

Partira aussi aujourd'hui le nouveau bateau le St. John, capitaine W. R. Greathouse, lequel fait deux voyages réguliers par semaine jusqu'à Bâton-Rouge, partant de la Nlle-Orléans, tous les mercredis matin, à 10 heures et tous les samedis soir à 5 heures. Mr. J. A. Comstock est chargé de l'administration intérieure, et Mr. Emile Fortin, assisté de Mr. F. Bergeron, est préposé au département du fret.

Partira aussi ce soir, à cinq heures, le bon bateau l'Entreprise, capitaine Cha. Thorn, lequel fera le service régulier des Attakapas ; il prendra du fret pour St-Martinville, Fausse Pointe, Franklin, Pattersonville, ainsi que tous les atterages du Bayou Têche et de la Rivière Atchafalaya. M. S. J. Pecot est chargé de l'administration intérieure.

Parmi les départs réguliers de demain, nous signalerons le Hunter, pour la côte d'en bas.

The New Orleans Antiseptic Air tight Wood Burial Case Company.

CETTE compagnie montée sur le modèle de la grande Entreprise des Pompes Funèbres de la ville de Paris, [illegible] toutes les entreprises particulières de cette ville [illegible]. Cette Compagnie a acheté les droits de trois brevets d'invention qui [illegible] pour avantage [illegible]

1o. De pouvoir procéder aux inhumations et exhumations sans infection à l'aide des cercueils antiseptiques brevetés, qui, bien que simplement construits en bois, remplacent si supérieurement les cercueils métalliques et dont les nombres et [illegible] Santé et du Corps médical de cette ville attestent la supériorité ;

2o. D'opérer, par conséquent, le transport d'un corps sur n'importe quel point du globe, sans aucun danger ;

3o. De pouvoir pratiquer des embaumements sans altération des traits ni changement de couleur [illegible] à l'aide d'un procédé entièrement nouveau.

La Compagnie se chargera également de la construction et de la vente de toute espèce de tombe, dans n'importe quel cimetière, et elle traitera directement avec les asiles, couvents, grands établissements ou associations de n'importe quelle nature, pour un prix fixe d'avance pour les funérailles de leurs membres. Les prix des différentes classes d'enterrement sont tarifés et mis à la portée de toutes les bourses. Ce tarif est publiquement exposé dans les bureaux de la Compagnie, No 21 rue Baronne. 2oct—1m

Bureau de Santé.

ETAT DE LA LOUISIANE,
No 159 de la rue du Canal, Nlle Orléans, 26 septembre 1870.

LES Médecins sont prévenus qu'ils doivent se conformer à la section 28 de l'ordonnance sanitaire en déclarant, au Bureau du Board de Santé, dans les vingt-quatre heures après constatation, les cas des maladies mentionnées dans la dite section.

Lorsque ces rapports ne seront plus nécessaires, les Médecins en seront informés par la voie des journaux.

C. B. WHITE, D. M.,
27 sept—1m Président du Bureau de Santé.

VACCIN.
Bureau de Santé.

159……RUE DU CANAL……159
ETAT DE LA LOUISIANE.

ON vaccine gratuitement, tous les jours, de midi à deux heures, aux bureaux des Inspecteurs des Districts.

Premier District—Dr. J. A. MATHIEU, coin Delord et "Tivoli Circle."

Deuxième District—Dr. F. B. ALBERS, au No. 45 de la rue St Pierre.

Troisième District—Dr. J. T. JACKSON, au No. 78 de la rue des Champs-Elysées.

Quatrième District—Dr. A. W. PERRY, au No 524 de la rue du Camp, derrière le Marché Magazine.

Cinquième District—Dr. C. P. AMES, au No— de la rue Patterson, à Alger, et à la station de police de Gretna, de midi à 2 heures, tous les mardis.

Sixième District Dr. S. S. HERRICK, à Jefferson City Market House.

Le Bureau de Santé garantit la pureté du vaccin qu'emploient les inspecteurs et qui est fourni aux médecins. Ceux-ci peuvent se procurer, gratis, une quantité limitée de vaccin.

S. C. RUSSELL, Dr. M.,
15 oct—1m Secrétaire du Bureau de Santé de la Louisiane.

Wm Boulet,

Ancien Intéressé de la maison H. Pinard,
MARCHAND DE MEUBLES,
Nos 7 et 9 rue St-Pierre, Bâtisses Pontalba,

FAIT toute espèce de réparations, surveille lui-même les déménagements qui lui sont confiés à $1 50 le voyage. Connaissant le travail d'ébénisterie, il n'emploiera que de bons ouvriers. Il achète des meubles dans les villes de l'Est et de l'Ouest, et devant y aller au mois de juin 1871, il se chargera des ordres qui pourront lui être remis.

Ses amis trouveront chez lui des albums de modèles qui leur seront toujours ouverts.
1er oct—1m

MAISON D'ACCOUCHEMENT,
Rue Bourbon No. 210.

MADAME BONONO, sage femme et qui guérit les maladies de femmes, fait connaître à toutes ses pratiques ainsi qu'au public en général qu'elle a fait de sa maison, qui est située dans un bon quartier du deuxième District, un établissement d'accouchement. Toutes les chambres sont hautes, saines et bien aérées. Les patientes seront bien reçues ; bon traitement et bonne nourriture garantis et à bon marché. Toutes les maladies seraient-elles même chroniques, seront guéries, surtout celles de la matrice. 28 sept—1m

FAIRBANKS & CO.,

FOURNISSENT les seuls leviers à coton (balances) sur lesquels on puisse compter. Avec ces leviers les poids indiqués par les marchands de la campagne s'accordent avec ceux indiqués par les peseurs de la ville, lesquels règlent leurs balances sur celles de Fairbanks, les dits leviers s'accordant eux-mêmes avec ceux de la Douane. L'attention des planteurs et des marchands de sucre et de coton est appelée sur ce fait. Les leviers dont il s'agit s'achètent à l'agence du Sud de Fairbanks.

W. B. BOWMAN, Agent,
2sept—3m. V et C. 53 rue du Camp.

J. BONTEMPS,

TEINTURIER ET DÉGRAISSEUR,
182……RUE POYDRAS……182
—Entre les rues—
Carondelet et Baronne.
(Etabli autrefois rue Bourbon.)
2 nov—1an

Le Dr. Jules HOMBERGER,

Ancien chef de Clinique du Dr. Sichel, à Paris.
OCULISTE,
140……RUE DU CANAL……140
Consultations de 11 à 2 heures.
1er oct—1an,3fpe

ENGRAIS ! ! !

LES planteurs sucriers et les personnes qui désirent acheter le meilleur ENGRAIS du Sud, l'engrais qui se vend à meilleur marché, en grandes ou en petites quantités, sont invités à s'adresser à S. F. POWER,
Au No 2 de la rue Fulton, coin Canal.
sept—3m.

Toits. Toits.

TOITS ASBESTOS, toit feutre, enduit Asbestos ciment Asbestos, peinture préservatrice, &c Réparations et construction de maisons, de bateaux à vapeur. L'Asbestos est la seule composition qui résiste à la chaleur de ce climat. Il est [illegible] l'épreuve du feu et s'assure au même taux que les toits en ferblanc.

Agents pour les célèbres fourneaux français et européens.

pour les cages Osborn, à oiseaux et animaux.

pour les fourneaux "Times" à cuisine.

Fabricants de toute espèce d'articles Japon.

Venez l'examiner.

ZABLE & DALTON,
Agents en Louisiane,
Au No 11[illegible] de la rue Poydras.
millet—1 an—[illegible]

Théâtres, Concerts, Bals, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

LUNDI SOIR, 17 OCTOBRE.

Dernière semaine de la Troupe de Gaîté Comique.

Début de W. B. CAVANAGH, comédien et auteur, qui remplira le principal rôle de son drame intitulé THE MAD POET OF THE CATSKILL MOUNTAINS.

Aventures des Grisettes ou le Grand Quadrille Parisien.

FRANK GIBBONS, le roi de l'air.

LUNDI, 24 octobre — Dominick Murray, dans THE RAPPAREE, drame de Dion Boucicault. — The Benicia Boy.
18 oct

Théâtre St-Charles.

Samedi, 22 Octobre 1870.

Représentation par les membres du Shakespeare Club, de la pièce historique de Bulwer,

RICHELIEU.

Les portes seront ouvertes à 6 1/2 heures P. M., et la représentation commencera à 7 1/2 heures.

On peut se procurer des loges et des places au bureau de location, le jour de la représentation, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
16 oct—6t

COMPAGNIE
D'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

DIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

Total des primes pour l'année expirée le 30 septembre 1870—savoir :		$122,469 14
Primes d'incendie…	$62,555 42	
Primes de mer…	34,306 92	
Primes de rivières…	25,307 10—122,469 14	
En moins, primes rembourcées…	885 82	
Primes non expirées…	15,231 00— 16,116 82	
Montant net des primes perçues…		106,352 32
Pertes par l'incendie…	5,290 83	
Pertes sur mer…	3,156 97	
Pertes sur les rivières…	9,565 73	
	18,013 53	
Réservé pour réclamations non réglées…	5,000 00	
Réassurances…	6,239 51	
Quinze pour cent de réfaction rebates…	6,885 06	
Taxes et revenu intérieur…	4,598 01	
Dépenses, loyer et intérêt, moins intérêt, profit et pertes…	12,817 07— 56,554 20	
Bénéfice net…		49,798 12

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets à recevoir…	$11,431 00
Primes en voie de perception…	12,353 14
Prêts et gages…	20,500 00
Prêts sur hypothèques…	21,000 00
100 actions de la Banque d'Amérique…	29,000 0
200 actions de la Banque de l'Union…	7,000 00
5 actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane…	400 00
4 actions du Vallette Dry Dock…	3,200 00
5 actions du Good Intent Towboat Co…	300 00
117 actions de la Comp. d'Ass. de l'Union…	7,956 00
14 actions du Harbor Protector Comp…	700 00
Propriété Foncière…	6,000 00
74 bonds de $1000 de la ville consolidée…	40,965 00
Scrips de différentes Comp. d'Ass…	28,067 00
2 bonds sept pour cent de la ville…	1,650 00
En caisse…	28,467 87
Billets de souscription…	97,590 01
	$317,721 51

Le tableau qui précède est une copie exacte fidèle sur les livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Président.
WM. CRUZAT, faisant fonctions de secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et souscrit par devant moi, ce 13 octobre 1870.

PAUL E. THÉARD,
Juge de la Quatrième Cour de District d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer SIX POUR CENT d'intérêt sur les scrips non encore payés, à partir du deuxième lundi de novembre prochain. Ils ont de outre décrété un dividende scrip de QUATRE VINGT DIX POUR CENT sur le montant net des primes participantes pour l'année expirée le 30 septembre 1870—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 1er Décembre prochain.

E. GANUCHEAU, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice-Président.
WM. CRUZAT, faisant fonctions de secrétaire.

DIRECTEURS,
Elus le 26 Septembre 1870.

A. Baldwin,	H. Bouligny,
G. P. Blanchard,	H. H. Gardner,
A. Fourchy Rader,	J. Lagene
G. Bercier,	O. Hopkins,
Sam. Locke,	C. H. Mouton,
A. Tertrou,	W. B. Conger,
Chas. J. Leeds,	E. Bordelois,
E. Laborde,	A. H. White,
A. H. D. Meva,	J. Dugas,
Emile Dupré,	B. F. Theurer,
J. M. Wagner,	Chas. Espenan,
L. Moulon,	A. Palacio,
John Brunaso,	William Hoyt,
B. Huff,	A. Savoia,
Jos. Sijuen,	S. Hermann
Alex. Marks,	J. A. Bonnafon,
Jacob [illegible]	E. Ganucheau.

Médicaments.

Remèdes du Dr Richau

N'employez que ces remèdes et vous ferez une économie de temps et d'argent, vous conserverez la santé.

$1,000 de récompense à quiconque constatera un insuccès dans un cas quelconque.

LE BAUME No 1 DU DR. RICHAU guérit des ulcères, des maux de gorge et de bouche, des maux d'yeux, des maladies de la peau et du cuir chevelu, des scrofules, etc. Il chasse le mercure du sang, qu'il purifie.

LE BAUME No 2 DU DR RICHAU guérit des affections mercurielles et des rhumatismes.

Prix de l'un ou de l'autre, $5 la bouteille ou deux bouteilles pour $9.

L'ANTIDOTE DU DR. RICHAU guérit radicalement de toutes les affections des voies urinaires. Prix, $3 la bouteille.

L'ELIXIR D'AMOUR DU DR. RICHAU guérit radicalement des faiblesses des nerfs et les faiblesses générales chez les jeunes personnes et les vieillards.

Prix de la bouteille, $5, ou deux bouteilles pour $9.

Les remèdes sont expédiés aussitôt que le prix en est reçu. Il n'y a de véritables que ceux qui contiennent des bouteilles sur lesquelles sont soufflés les mots "DR. RICHAU'S GOLDEN REMEDIES, D. B. RICHARDS, sole proprietor." S'adresser à D. B. RICHARDS, No. 228, Varick st., N. Y.

Agent à la Nlle-Orléans, JOHN FLEMING, à coin des rues Magasins et Natchez.
23 juin—1 an (12)

Le Dr. J. BRADFIELD,
"Female Regulator"
Le Meilleur Ami
DES FEMMES,

Amène les menstrues, guérit des rhumatismes et de la névralgie du dos et de la matrice, des menstrues douloureuses, des maux de TETE, des douleurs au DOS et à l'AINE, arrête la ménorragie, guérit des fleurs blanches et du relâchement de la matrice.

La guérison est aussi certaine que l'effet de la quinine dans les fièvres au frisson.

Les dames peuvent se guérir sans faire connaître leurs maladies à qui que ce soit et mettre ainsi à l'abri leur dérté et leur modestie.

Les meilleurs médecins le recommandent.

L'imprimé qui enveloppe la bouteille donnera au lecteur l'histoire de ces maladies, les certificats de cures merveilleuses et la manière de se servir du remède.

Fabriqué et à vendre par
BRADFIELD & CO. à Atlanta, en Géorgie.
Prix……$1 50 la bouteille
A vendre par WHERLOCK, FINLEY & CO., E. J. HART & CO., BALL, LYONS & CO.
Et au dépôt de Médicaments patentés de FLEMING.
28 lan—1an

CORDIAL
—ET—
Amer Toni-Aromatique
PRÉPARÉ PAR
A. A. PEYCHAUD.

Médaille d'argent à la foire de la Louisiane—1870.

AMERICAN
AROMATIC BITTER

CES deux Amers, le premier à prendre par mélange avec quoi que ce soit que l'on aime, et le second tout préparé à prendre pur, les deux également peuvent se prendre mélangés ensemble ; avec les deux seulement l'on obtient sur le champ un amer plus ou moins amer, de manière à contenter tous les goûts. Ces dits amers, dont la qualité et l'arôme ne sauraient être surpassés, ont été reconnus par les premiers juges de ce genre de composé ainsi nécessaire au maintien de la santé, comme les meilleurs de la Création ; ils rétablissent les organes de la digestion indéfiniment, source malheureusement féconde en maladies qui rendent la vie intolérable, telles que Nervosité, Gastrite, Foie, Débilité générale, etc., et dans toute fièvre quelconque c'est la convalescence se prolonge à cause de faiblesse. Il n'est rien au-dessus pour rappeler les forces et rétablir promptement le convalescent.

N. B. L'American Bitter peut se prendre pur si l'on veut ; il n'est pas fort comme spiritueux, ce qui semble fort en le prenant provient de l'amertume et l'arôme plus prononcé mais en même temps infiniment agréable. Dans les principaux Hôtels, Clubs, Cafés, etc., ces dits Amers sont devenus un usage presque général.

A vendre par E. MONTEUSE, Droguiste, Coin Chartres et Bienville.

Et par les principaux droguistes et marchands de groceries. 27 mars—1an Dim Mer Vend

Entrepôt de Tapis.
E. C. PALMER & Co.,

Aux Nos 93, 95 et 97 de la rue du Camp.
VENTE EN GROS ET EN DETAIL.

NOUS ferons l'ouverture, dans le courant de cette semaine d'un très grand assortiment de nouveaux articles reçus directement de Liverpool, par le "Castilia" et le "Sorrento." Toutes nos marchandises étrangères sont importées par nous-mêmes. Nous garantissons que nos prix, soit EN GROS soit EN DÉTAIL, sont aussi bas que ceux d'aucune autre maison des Etats-Unis, et, s'ils ne le sont pas, les ventes sont nulles. N'allez pas chercher des articles au Nord avant d'avoir examiné notre stock. NOUS DEMANDONS LA COMPARAISON.

TAPIS. Axminster, Velours, Bruxelles, Trois Plis, Ingrain, Laine, Hollande, Vénitiens, Chanvre, etc. DEVANTS DE CHEMINÉES, un magnifique assortiment de toutes les grandeurs et qualités. TOILES CIRÉES, de toutes largeurs, de 3 à 24 pieds, des fabriques d'Angleterre et d'Ecosse. NATTES—Chine, Coco, Belgique, de toutes les variétés ; Stores, Rideaux, articles de tapissiers, linge de table, nappes, dessous de tables, etc., etc. Assortiment complet, toutes les variétés.
18oct—1an dim mer ven

Aux Planteurs possédant ou se proposant d'acheter des Moulins à coton.
COTON PASSÉ AU MOULIN POUR LA GRAINE.

UNE machine à huile de graines de coton est maintenant à même [illegible] la graine [illegible].

[illegible] Nous avons l'intention de faire en sorte que les planteurs possédant des moulins trouvent leur compte à nous expédier les graines dans la campagne [illegible]

Nous fournissons la toile d'emballage et les attaches aux prix coûtant. Nous nous servons des moulins de Du Bois & Co et de E. Carver & Co. Nous engageons les planteurs aux négociants avec lesquels nous traitons à nos agences.

SEELYE & TAYLOR.
Bureau, No 66 de la rue Carondelet—Fabrique au coin des rues Front et Notre-Dame.
21juillet—6m

INSTITUTIONS,
EDUCATION.

Institut Eclectique de la Passe-Christian.

LE Professeur ALEX. DIMITRY a l'honneur d'annoncer aux familles qu'il ouvrira, le LUNDI, 3 octobre, son institut où les jeunes gens recevront une éducation scientifique et littéraire complète.

Pour les prospectus, qui donnent tous les détails, s'adresser au principal ou à ROBT. M. LUSHER, Au No 21 du Commercial Place.
20sept—1m Mar & S Nlle-Orléans.

Ecole Normale Peabody.

LA session annuelle de cette Ecole s'ouvrira SAMEDI PROCHAIN, 15 octobre, à neuf heures du matin, au Franklin School House, rue St-Charles, entre les rues Julia et Girod.

Les élèves qui ont gradué à l'Ecole Supérieure de la ville ou dans des institutions de ce genre et qui ont l'intention de se vouer à l'enseignement, ont le droit d'y être admis.

Les membres de l'ancienne Ecole Normale, qui désirent continuer leurs études seront admis dans les classes correspondant à celles dont ils faisaient partie.

Les postulants devront se présenter à heure fixe afin que l'organisation ne soit pas retardée.

Par ordre, JAMES STRAWBRIDGE, Secrétaire.
15 oct—3t

JEFFERSON ACADEMY,
—dirigée par—
G. J. LORD,
123……RUE CONTI……123
Entre Dauphine et Bourgogne.

CETTE Institution sera transférée, dans les premiers jours d'octobre, à son ancien local bien connu, No 42 de la rue Bourbon, entre les rues Bienville et Douane.

Ce local est vaste, convient parfaitement pour une institution, a de belles chambres de classes, des aérées, des dortoirs, etc., et une grande cour pour les exercices gymnastiques et les récréations.

On reçoit encore les élèves au No 123 de la rue Conti. 26 août—2m 12m

Collége des Jésuites,

A l'angle des rues Commune et Baronne.

CETTE institution fera sa réouverture, pour le prochain cours d'études, LUNDI, 17 octobre.

Pour tous les détails que l'on pourrait désirer, s'adresser au collège, à côté de l'église de l'Immaculée Conception. 11 oct—1m

Collége St-Charles,
GRAND-COTEAU (Lne).

LA rentrée des classes de ce collège, si bien connu du public, aura lieu le 25 octobre. Le Rév'd. L. Curioz, actuellement dans cette ville, prendra soin des enfants qui lui seront confiés.

Pour de plus amples informations, s'adresser au REV. L. CURIOZ, Encoignure Baronne et Commune, et à MM. POURSINE & CIE, 36 rue Natchez.
2 oct—1m

EXTERNAT POUR LES DEUX SEXES, dirigé par Mlle C. CHAPUIS, rue Royale, No. 128, entre Toulouse et St. Louis (vis-à-vis l'établissement Moreau). Mlle Chapuis a l'honneur d'annoncer aux parents de ses élèves et au public en général que la réouverture de son école est fixée au 1er septembre. L'enseignement se fait en anglais et en français. Aux heures de récréation, les jeunes filles sont tenues dans un local entièrement séparé de celui où sont les petits garçons. Pour les conditions, s'adresser à l'externat.
26 août—2m 1tim Mard Jeud

COLLEGE DE SPRINGHILL,
PRÈS MOBILE, ALABAMA.

L'OUVERTURE de cette Institution aura lieu le 2 octobre 1870.

Les conditions (pour dix mois), sont : Moitié payable tous les six mois, en monnaie courante, et d'avance, comme suit :

Entrée, première année seulement…	$15
Pension, enseignement et blanchissage…	280
Soins de médecin…	14
Lit et literie…	14

Un officier du collège partira de la Nlle-Orléans le 24 octobre 1870 et se chargera des élèves qu'on voudra lui confier. Pour plus de détails, s'adresser au Rév. J. MONTILLOT, Président du Collège de Springhill, à la Mobile.

Aux Rév. PÈRES JÉSUITES, au coin des rues Commune et Baronne, Nlle-Orléans, ou à P. POURSINE & CO., Agents, Au No 36 de la rue Natchez, Nlle-Orléans.
24 sept—au 25 oct

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. LAVILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Les classes seront reprises le 1er septembre. 23 août—6m

COLLÈGE JEFFERSON SAINTE-MARIE, à St-Jacques, Lne., à 60 milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, sur le fleuve Mississipi. Cet ancien et magnifique établissement, incorporé par les actes de la Législature et autorisé à donner des diplômes, sera rouvert, pour l'admission des élèves, le 1er MARDI d'Octobre. Il est dirigé par les pères Maristes qui forment une société spécialement vouée à l'éducation. Le "College Point" et "Convent Landing" (Pointe du Collège et Débarcadère du Couvent) conviennent parfaitement aux bateaux qui vont à la Nouvelle-Orléans et en viennent.

CONDITIONS—Paiement en monnaie courante des Etats-Unis. Six mois d'avance.

Pension, enseignement, blanchissage et fournitures de bureau, par terme de cinq mois	$130 00
Frais de médecin et de médicaments en cas de maladies ordinaires (pour tout par an)	10 00
Frais d'entrée, à payer une fois seulement	10 00

N. B. Toutes les leçons de musique doivent être payées par mois d'avance.

Pour plus de détails, s'adresser au Très Révérend Président, au Collège.

Références :
Sa Grâce l'Archevêque de la Nlle Orléans,
Le Rév. clergé d'Alger,
Mr. P. Poursine, No 36 de la rue Natchez, Nlle-Orléans. 6 août—3m

Institution de Jeunes Demoiselles
sous la direction de
Mme FORTIER,

Ancienne Institution DAQUIN.
1882……CHEMIN DU BAYOU……1882
Près Claiborne.
22 mai—1 an

Université de l'Etat de la Louisiane,

(Autrefois Séminaire de l'Etat de la Louisiane.)
BATON ROUGE, LOUISIANE,
FONDÉE ET SOUTENUE PAR L'ETAT.

Neuvième Session.

MAINTENANT en progrès, fermera le dernier mercredi de juin 1870. La prochaine session ouvrira le premier lundi de septembre et continuera pendant dix mois.

Le Bureau Académique se compose de professeurs de haut mérite dans toutes les branches de la science et de la littérature, tels qu'on en trouve dans les principaux Collèges ou Universités.

Cours des Etudes.

Comprenant un département académique et préparatoire, y compris un cours de littérature ou scientifique au choix ; d'une école spéciale de Génie et de Commerce.

Librairie, Appareils ou Cabinets.

Bien choisis et de valeur. Les Cabinets de Minéralogie et de Géologie, les plus grands et les plus complets du Sud, embrassent la immense collection de feu Col. Wailes, du Mississipi, et les Cabinets de Topographie, de Géologie et d'examen Botanique de la Louisiane.

Admission

Est accordée aux Cadets n'ayant pas moins de quinze ans, et sachant l'Arithmétique, la Grammaire Anglaise et la Géographie.

Dépenses

Pour tout excepté le linge, pour dix mois, $350 $300 payable d'avance, la balance le 1er février, ou par une traite à vue de 60 jours à pour cent. Les paiements peuvent être faits par la Banque du Canal ou des Citoyens.

On reçoit les Cadets pendant la session, mais les dépenses ne sont comptées qu'à partir de la date de leur entrée.

Discipline.

Militaire avec exercice tous les jours. Une batterie de quatre canons leur permet d'apprendre plus facilement l'artillerie. Uniforme des Cadets, habillement gris, que l'on peut se procurer à l'institution moyennant $25 par habillement.

Pour plus d'information, s'adresser à D. F. BOYD, Surintendant, Baton Rouge, La.
1er mai 1870

Office de l'Université, à la Nouvelle-Orléans, chez Swarbrick & Co. 30 rue du Camp.

Jusqu'à l'entière reconstruction du Collège, dernièrement détruit par le feu, près d'Alexandrie, l'Institution est temporairement située à Baton Rouge, à l'Asile des Sourds et Muets. Localité très saine et spacieuse pour un grand nombre d'élèves. Le nombre durant la dernière session était de 170. 17 mai—1an

Directory de la Nouvelle-Orléans
d'Edwards (autrefois de Gardner) 1871.

C'EST le seul Directory qui sera publié en 1871. Les éditeurs donnent au public l'assurance qu'ils n'épargneront rien pour rendre cet ouvrage supérieur à tous ceux qui l'ont précédé.

Les employés commenceront à parcourir la ville le 1er octobre. Il est à espérer que les négociants encourageront les éditeurs et les mettront à même de publier un Directory qui soit digne de notre grande ville.

Southern Publishing Co.,
Au No 5 du Commercial Place, coin Camp.
Editeurs des Directories de Mobile, Memphis, Vicksburg, Louisville et St-Louis.
RICHARD EDWARDS, Directeur.
2 oct—1m

Aux Planteurs de Riz et de Coton.
A VENDRE,

UNE MACHINE à battre en grange et à nettoyer, avec séparateur sur roues—force de quatre chevaux.

Une machine à battre en grange et à nettoyer, avec séparateur—force de quatre chevaux.

Une machine à battre en grange—sans séparateur.

Une presse à coton, portative.

Toutes ces machines sont neuves et viennent de la célèbre maison Kingsland & Ferguson, de St-Louis, Mo.

On les vendra à très bas prix, et à crédit, en billets approuvés.

S'adresser immédiatement à BOSTICK & SEYMOUR, Coin Commune, Front et Fulton.
21sept—1m

AVIS.

LE Dr F. FORMENTO informe ses clients et le public qu'il a transféré son domicile au No 31 de la rue Bourbon, entre Bienville et Douane.

Heures de consultation—de 8 à 9 A. M. et de 3 à 4 P. M.

Heure de consultation, à l'infirmerie de la rue du Cirque, de midi à 1 heure. 1er oct—1m

Dépôt de Riz du Sud.
D'AQUIN & PHILIPPI,

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
Au No. 47 de la rue Peters,
Nlle-Orléans.
Boîte 115, du bureau de poste. Avances libérales sur consignations. 1sept—1an

MÉDAILLE D'ORIGINE.
REVOL, Armurier,

210……Rue de Chartres……210
entre Madison et Dumaine.

Informe les chasseurs et amateurs en général, qu'il vient de recevoir des fusils anglais et français, du calibre 16 à 19, de 40 à 42 pouces de longueur, très propres pour chasseurs de profession, surtout pour chasseur de canards. Il a aussi le plus bel assortiment de fusils Lefaucheux qu'il y ait en ville. Aussi, diverses pièces de fusil et de pistolet, pour armuriers de la campagne. Il invite les acheteurs à visiter son magasin avant d'aller ailleurs.
1er oct—3m v et c

J. SAGET,
ARMURIER,
196……Rue de Chartres……196

A l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient d'arriver d'Europe avec un assortiment de fusils de chasse, de carabines de salon, de revolvers et de chemises faites par lui-même et qu'il garantit pour un an.—NOTA. M. Saget vient d'obtenir, à Paris, un brevet de perfectionnement pour des modifications apportées aux fusils se chargeant par la culasse. 16 sept—6m

V. BIRI,

FABRICANT ET MARCHAND DE ARTICLES EN OSIER,
Wagons, Berceaux, Paniers de provision, Panier à ouvrage, Chaises, Paniers à linge.
IMPORTATEUR DE
Paniers allemands et français, de fantaisie, &c.
Aux Nos 28 et 30 de la rue de Chartres
16 sept—3m Wlo Berdans

FONDERIE DE LEEDS
(ETABLIE EN 1825.)
Au coin des rues Delord et Fouchér.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à Bois, des Moulins à scie, des Presses à coton, de la Vis de Nowell, des Bombes à incendie, des Grilles, à exécuter toutes sortes de travaux d'architecture, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud. [illegible]
LEEDS & CO

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.

A. ROCHEREAU & CO.,
COMMISSION MERCHANTS,
Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,

20 fév—1 an 16 & 18……ST-LOUIS STREET……16 & 18

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée le 17 août 1868.

CHAS. T. HOWARD……Président.

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.
30,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - $50,000

CLASSE O.

Tirage, le SAMEDI, 29 oct. 1870, à la Nlle-Orléans.
HOWARD, SIMMONS & Co……Contracteurs.

—PLAN—

30,000 billets—Prix de billet : $10 seulement

1 lot de [illegible] [illegible]
[illegible]

Billets entiers : $10—coupons en proportion.
Lots payables en plein, sans déduction.
Les ordres doivent être adressés à

CHAS. T. HOWARD, Président,
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre. [illegible]

Enregistrement.

BUREAU DU PRÉPOSÉ A L'ENREGISTREMENT DES VOTANTS, Nouvelle-Orléans, 9 Septembre 1870.

AVIS est donné que les bureaux des surintendants assistants d'enregistrement des différents wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, sont maintenant ouverts aux endroits ci-après indiqués et resteront ouverts jusqu'au VENDREDI, 21 Octobre 1870, excepté les dimanches et les jours de fête mentionnés par la loi.

Heures des bureaux, de sept heures du matin à midi, et de deux à sept heures du soir, tous les jours.

Conformément au paragraphe cinq de la section quarante-trois de l'"Acte pour pourvoir à la révision et à la rectification des votes des votants enregistrés de l'Etat," etc., approuvé le 16 mars 1870, l'enregistrement des votants de la paroisse d'Orléans sera fait au complet (nouveau.)

TOUS LES ÉLECTEURS (ayant qualité) de la paroisse d'Orléans, qu'ils aient ou non été enregistrés, devront s'adresser pour être enregistrés, à un préposé-assistant du ward qu'ils habitent.

Bureaux :

PREMIER WARD—Au No 68 de la rue des Magasins, entre Tonnelière et Melpomène.

DEUXIÈME WARD—Au No 201 de la rue des Magasins, entre Jules et Giraud.

TROISIÈME WARD—Au No 139 de la rue Liberté, entre Perdido et Poydras.

QUATRIÈME WARD—Au coin des rues Tremé et Conti, au premier.

CINQUIÈME WARD—Au No 81 de la rue Dauphine, entre St-Louis et Toulouse.

SIXIÈME WARD—Au coin de la rue Villeré et du Chemin du Bayou.

SEPTIÈME WARD—Au No 14 de la rue des Français, coin Victoire.

HUITIÈME WARD—Au coin des rues Piété et Craps.

NEUVIÈME WARD—Au No 8 de la rue Lesseps, au coin de la rue Bourgogne.

DIXIÈME WARD—Au No 126 de la rue St-Marie, près Magazine.

ONZIÈME WARD—Au No 716 de la rue des Magasins, près la rue Washington.

DOUZIÈME WARD—Rue des Magasins, en face du "Market House."

TREIZIÈME WARD—Rue des Magasins, entre Cadix et Valence.

QUATORZIÈME WARD—Au coin des rues Walnut et Water.

CINQUIÈME DISTRICT—Algiers, à "Tout Paris Hall."

E. P. BLANCHARD,
Préposé à l'enregistrement des votants de l'Etat et surintendant de l'enregistrement, Paroisse d'Orléans.

SAISON D'AUTOMNE.

LEON GODCHAUX,

81 ET 83……RUE DU CANAL……81 ET 83
Et Nos 213, 215 et 217, rue de la Vieille-Levée.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS,
LINGE DE DESSOUS,
CHAPEAUX.

Un assortiment considérable et des mieux choisis,

POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.

Les grandes améliorations que j'ai faites dans notre manufacture qui est à même de fournir aujourd'hui des vêtements confectionnés dans le goût de la coupe et la solidité du travail de le confection rival à ceux faits par les premiers tailleurs.

NOTA—Nous offrons au public un vêtement entièrement nouveau, le DERBY, remarquable par son élégance et qui sera certainement le plus recherché et le mieux porté de la saison. [illegible]

KRUG & Co. REIMS

HAVING ascertained that the wire around the neck of our Champaign bottles was a cause of annoyance to our customers and being desirous to meet their wishes, we take pleasure to notify them that from and after the first of September 1870 the wire shall be suppressed and a plain tin Capsule bearing the seal of our firm substituted to it so as to guard against counterfeit.

KRUG & Co.,
Reims, 1st May 1870.

A. ROCHEREAU & Co., New Orleans,
General Agents for the United States.
31juil—3m

ENTREPOT DE RIZ
A la Nouvelle-Orléans,

A. MAUREAU,

43……Rue Peters……43
Entre les rues
DOUANE ET BIENVILLE.

TOUJOURS en magasin, un GRAND STOCK DE RIZ.
Ordres promptement remplis.
5fév—1an

La célèbre nouvelle Machine à Coudre de Singer, pour les familles.

LE SUCCÈS EST LA MEILLEURE PREUVE DE SUPÉRIORITÉ.

PLUS de CINQ CENT MILLE DE CES MACHINES ont été vendues. Ce nombre excède celui qu'ont vendu toutes les autres Compagnies de machines à coudre.

[illegible]

WM. E. COOPER & CO.
Au No 7 de la rue du Camp, Nlle-Orléans.
20 sept—1m PF Sup

J. J. ALBERT,

30……Rue de Chartres……30
Encoignure Douane,

A toujours en main un grand assortiment de CHAPEAUX de tout genre ; Feutre, Laine, Paille, Campêche, &c., &c. [illegible]

BONNIN & ESCUDIER.
Sugar Train.

Patented le 27 juillet 1869.

CE nouveau système d'équipage à faire le sucre, [illegible]

F. GONTHIER,
— a transporté son —
ETABLISSEMENT DE TAILLEUR
[illegible] rue de Chartres.
[illegible]

SUCRES-MÉLASSES.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupé ; Sucre en poudre et Sucre en grain.
A. THOMSON & CO., No 42 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP.—"Golden Syrup" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, meilleur Orléans, Louisiane et Challenette.
A. THOMSON & CO., No 42 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES CLARIFIÉS—Blancs et jaunes de différentes qualités.
A. THOMSON & CO., No 42 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucres d'habitation.
A. THOMSON & CO., No 42 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE CUBA—En caisses et en boucauts.
A. THOMSON & CO., No 42 de la rue Tchoupitoulas.
6 oct—1m

Fonderie et Fabrique de Bouilloires
D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters,
(ci-devant rue de la Vieille-Levée.)
W. J. J. ARMSTRONG……Directeur.

—Fabricants de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES à draîner, moulins à scie, &c.

Bouilloires de toutes espèces, cylindres et tuyaux de bateaux, en fer, barres de grillage et toute espèce de fonte. 1er sept—1an

Charbons Pittsburg, Mount Carbon, Anthracite et Cannel.

C. TYLER,

Au No. 16 de la rue Carondelet.
(Dépôt, au pied de First street.)

Vend de ces charbons, en gros et en détail, aux planteurs, aux familles, aux propriétaires de presses à coton et de bateaux à vapeur, aux plus bas prix du marché. 12 oct—1an

CHARBON ! CHARBON ! CHARBON !

BOYD, WILMOT & Co.,

Au No 180 de la rue Poydras.

Sont à même de fournir les meilleurs CHARBONS Pittsburg, Anthracite et Pittsburg Nut aux familles, hôtels, presses à coton, fonderies, steamers et bateaux à vapeur, au plus bas prix du marché. Ils peuvent également livrer, de bâtons, longs à un point quelconque de la côte, par cargaison de bateaux, du charbon de Pittsburg de la meilleure qualité.
11 sept—1an

EDWARD BEALS JR. ALPHONSE LAINE.
BEALS & LAINE,
Marchands de Charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais.

Ils approvisionnent les steamers, les presses à coton, les sucreries, les fonderies et les familles. Dépôt—Sur la Levée, au pied de la rue Louisiane et Levée. Bureau, No 10 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans, Lne.

Les ordres sont reçus soit au bureau, soit aux dépôts. 14sept—1m

SPENCER FIELD, JR. WALTER O. BELL.
Field & Bell,

Marchands en gros et en détail, de CHARBON PITTSBURG, ANTHRACITE et CANNEL ANGLAIS.

Ils approvisionnent promptement et aux plus bas prix du marché, les steamers, les presses à coton, les fonderies et les familles. Bureau principal, au No. 147 de la rue du Camp, coin Gerod. Succursale, No. 261 de la rue des Magasins, près Poydras. 24 sept—1m

P. & R. DE VERGES,
MARCHANDS DE
Charbon,
ANTHRACITE, CANNEL, PITTSBURG.
Nos. 170 Rue Gravier et 20 Rue Dauphine

Fournissent aux familles, aux planteurs, aux bateaux et aux presses à coton du charbon au plus bas prix. 28 juillet—6 m

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14 de la rue Dauphine, deux portes au-dessus de la rue du Canal. Extraction des dents, avec confiance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
1 oct—2m

$20 Seulement $20.

LE DR. CHS. MERMILLOD a l'honneur de faire savoir à ses clients et au public en général que voulant faire participer tout le monde, pauvres et riches, au dentier de la nouvelle invention, il fait des dentiers en caoutchouc vulcanisé pour $20.

Toutes les opérations chirurgicales et mécaniques se font sans crainte par les prix réduits. On le trouvera tous les jours de 9 à 4 heures au cabinet du Dr L. Duperon, 61 rue Bienville. Extraction des dents sans douleur. 13août—3m

Préservez vos dents.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN DENTISTE
139……Rue du Canal……139
entre St-Charles et Carondelet, est à même d'exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Les dents artificielles sur plaques en or, en argent, à des prix modérés. Consultation en français, en espagnol et en anglais. Extraction des dents sans souffrance par le chloroforme. 21sept—3m

Dr. C. BLANCKE,

416 et 418……Rue St-Charles……416 et 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire

ALUMINIUM ! ALUMINIUM !
La découverte la plus récente du siècle, GRAND SUCCÈS.

LE DR. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. [illegible]

Le Dr. A. F. McLAIN, chirurgien dentiste, à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert son cabinet au No 16 de la rue Baronne, en dessus du magasin de M. GASOL. Il sera heureux d'y recevoir ses anciens clients et les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Il donnera des consultations en français et en anglais. On le trouvera chez lui de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. 30oct—1an

Le Dr. J. S. Knapp,

CHIRURGIEN DENTISTE,

Au No 16 de la rue Baronne, près Canal, étant, depuis plus de vingt ans, dentiste résidant à la Nouvelle-Orléans, les nombreux clients et les confrères témoignent de son mérite comme opérateur. 26nov—1m

JARDIN MAGNOLIA,
AU PONT DU BAYOU,
En face du dépôt des chars de la rue de l'Esplanade.

LE bassin d'un jardin où les familles respectables peuvent venir se récréer, se trouvant vivement sentir, le soussigné, cédant à de nombreuses sollicitations, a consenti à ouvrir le Jardin Magnolia, qu'il a l'intention de rendre le plus beau du Sud.

Un corps de musiciens, qui vient d'arriver d'Europe, y fera entendre de délicieuses mélodies tous les après-midi. Les plus grands avantages seront offerts aux personnes qui désireront y organiser des pique-niques, ou aux sociétés qui voudront avoir l'usage exclusif de l'endroit pour un ou plusieurs jours.
13avril—3m GEO. MERZ, Propriétaire.

Vins—Liqueurs—Provisions—&c.

J. CAZAUX, Bordeaux. M. VERGNOLE, Nouvelle-Orléans.

CAZAUX & VERGNOLE,

73……VIEILLE-LEVÉE……73
MAISON FONDÉE EN 1841.
IMPORTATION DIRECTE.

VIN rouge et blanc, Absinthe, Kirsch, Vermouth, Cordiaux et Liqueurs, Marasquino, Curaçao, Anisette, Chartreuse, Raspail, Cacao à la vanille, Crème de Moka, Fruits à l'eau-de-vie.
Prix modérés et qualité supérieure. 6mai—1an

G. W. DUNBAR & SON,

12 et 14……RUE ST-LOUIS……12 et 14
Nouvelle-Orléans,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS
—de toute espèce de—
Liqueurs fines, Anisette, Curaçao, Marasquin, Figues de la Louisiane, Fraises, Bananes en boîtes et dans des bocaux en fer-blanc ;
FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS
[illegible] Qui ont remporté le prix.

TABACS.

FABRIQUE DE TABAC
A LA VAPEUR.
J. P. SARRAZIN,

Nos 91 et 93 de la rue de Chartres, coin Conti.
(Succursale No 65, de la rue Poydras, encoignure Tchoupitoulas.)
Importateur de Pipes et de tous les articles de Fumeurs.

LE soussigné offre aux marchands de la campagne l'assortiment le plus complet qui se puisse trouver dans son genre de commerce, à la Nouvelle-Orléans, comprenant : [illegible]

TABACS A FUMER: [illegible]

TABACS A PRISER: [illegible]

[illegible] UN MILLION DE CIGARES [illegible]
J. P. SARRAZIN.

TABAC
SOUS TOUTES LES FORMES
USINE A VAPEUR.

LE MOULON, 31 rue de la Vieille-Levée, [illegible] TABAC à fumer, TABAC à priser, TABAC à chiquer, TABAC Perique, &c.

[illegible] UN MILLION DE CIGARES [illegible]

[illegible] Pipes, Porte-cigares, [illegible]

—Gros, Demi-Gros et Détail—

[illegible] de la ville et de la campagne.

VENTES JUDICIAIRES.

LA BANQUE DES MARCHANDS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS vs. ALFRED KEARNY.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 1,316—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, dix-neuf d'octobre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :

1o Un terrain situé au faubourg de l'Annonciation, Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro [illegible] dans l'îlet borné par les rues Prytania, Coliseum, Felicity, Prytania et Camp, d'après un plan dressé par B. Buisson, voyer, le 6 de novembre 1865 et déposé en l'étude de L. Hermann, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain forme l'angle des rues Prytania et Felicity, et ayant, mesure française, cinquante pieds de face à la rue Prytania, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Ursule.

2o Un autre terrain, situé dans le même District et îlet, mesurant, mesure française, vingt-cinq pieds de face à la rue Prytania, sur cent vingt pieds de profondeur, entre parallèles, borné d'un côté par la propriété autrefois appartenant à E. Fleurot et de l'autre côté par celle autrefois appartenant à J. J. Jenkins.

Ensemble, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrains.

Les dites propriétés appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite savoir : Celle premièrement décrite de W. P. Campbell, suivant acte au rapport d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 13 novembre 1855 ; et celle secondement décrite de L. A. Bright, suivant acte au rapport du même notaire, en date du 7 juillet 1853.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 sept—17,25—oct 2,11,19

La Banque des Marchands de la Nouvelle-Orléans vs Alfred Kearny.

CINQUIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans — No 1,317 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI dix-neuf d'octobre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, des Magasins, Natchez et Tchoupitoulas, désigné par le numéro quatorze, suivant croquis et arpentage de 1 par C. A. de Armas, député-voyer, le 17 d'avril 1858 et annexé à un acte au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 28 mai 1858.

Le dit terrain mesure vingt et un pieds deux pouces de face à la rue des Magasins, sur cent vingt huit pieds huit pouces et une ligne de profondeur, sur la ligne du côté de la rue Poydras, cent vingt neuf pieds un pouce deux lignes sur la ligne à l'opposite et vingt et un pieds deux pouces et six lignes de largeur, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de M. J. de Libardi, suivant acte au rapport du dit notaire Guyol, en date du 28 mai 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 sept—17,25—oct 2,11,19

Vente à l'Encan
PAR SOSTHÈNE THÉRIOT.

Sur les lieux dans la paroisse St-Jacques, lundi, 31 octobre 1870, à 11 heures A. M.

UNE HABITATION établie en SUCRERIE et située dans la Paroisse St-Jacques, à 44 milles au-dessus de la ville, sur la rive gauche du fleuve et mesurant six arpents et 10 toises de face au Mississipi, sur une profondeur de 40 arpents et connue sous le nom de l'"Habitation Conway," avec toutes les améliorations, savoir :

Sucrerie et purgerie en briques, avec machine à vapeur, moulin à sucre, un équipage, bacs à sucres et à cuir de cannes, &c., &c., &c.

Une bonne écurie avec magasin à mais,
Dix bonnes cabanes à nègres,
Une vieille maison de résidence,
Une maison d'économe,
[illegible]
Trois bonnes charrettes,
Charrues, outils aratoires, &c., &c.
400 barils maïs, plus ou moins, en partie sur pied.
8 arpents de plant de cannes.
La terre est excellente et à l'abri de toute inondation.

CONDITIONS.—Un quart comptant et le reste en quatre paiements égaux, au 31 décembre 1871, 1872, 1873 et 1874. L'acheteur fournira ses billets, en portant intérêt payable à la Banque d'Amérique à la Nouvelle Orléans, portant intérêts à 8 pour 100 l'an de leur date jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque et privilège de vendeur. L'hypothèque contiendra la clause de 5 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite et la clause de non aliénation. Les actes de vente devront être passés pour $400 et la police d'assurance transférée au vendeur jusqu'à paiement final.

Actes de vente, avec timbres, aux frais de l'acquéreur. [illegible]

GRAHAM HOPKINS, JR. vs JAMES B. KENDIG.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 1,867—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-cinq d'octobre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rousseau, Fulton, Josephine et Tresdélaire, désigné par le numéro treize d'après un plan dressé par [illegible], et déposé en l'étude de [illegible], ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-cinq pieds deux pouces de face à la rue Tresdélaire, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Alex. Mangold, suivant acte au rapport de Joseph E. Wiederhorn, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 12 juillet 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
sept. 27—oct. 5,13,21,29

CHAS. F. BERENS vs ALFRED KEARNY.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 7,790—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, cinq de novembre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Six terrains situés dans l'ancienne ville de Jefferson, aujourd'hui le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos. Six, Huit, Neuf, Dix, Treize et Un et Trente-Deux, dans l'îlet No Dix Sept, lequel est borné par la rue Louisiana, par les rues Toledano, du Cottage, Atlantic, Plaquemines et Prytanée, conformément à un plan dressé par Theod. T. Dreux, arpenteur, annexé à un acte de partage, en date du 20 d'avril 1866, au rapport de Theo. Guyol, notaire public en cette ville.

Les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir : Le No six mesure trente-deux pieds de face à la rue du Cottage, sur cent vingt-huit pieds de profondeur. Les Nos Huit, Neuf et Dix mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Louisiana, sur cent vingt-huit pieds de profondeur. Et les Nos Trente et Un et Trente-deux mesurent chacun trente pieds de face à la rue Toledano, sur cent soixante pieds de profondeur, le tout entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les droits, privilèges, servitudes, avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite des héritiers de J. J. Hanna, suivant actes au rapport de Chas. Cavellier, notaire public en cette ville, en date du 5 juin 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Pour la somme de seize cent dix huit piastres et soixante-quinze c dix cents (...) avec intérêt sur ladite somme au taux de huit pour cent l'an à compter du 2 mai 1866 jusqu'au jour de la vente ; quatre-vingt piastres et quatre-vingt-treize cents (80 93c.), honoraires d'avocat, douze dollars (12 02 c.), frais de copies d'actes et les frais de poursuite en l'affaire, comptant au moment de l'adjudication.—Et l'acquéreur assumera jusqu'à concurrence du montant de son enchère le paiement de la balance restant due, garantie par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite, souscrite par le défendeur à son ordre et par lui endossés, datés du 2 mai 1866 et payables, la somme de deux cent cinquante piastres (250 00) en [illegible], l'autre de la somme de neuf cent dix-huit piastres et soixante-quinze cents (918 75 c) en [illegible], et la somme de quatre cent cinquante piastres (450 00 c), payables à trois ans de date et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement. Et la balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1 oct—4,12,20,28—5 nov

C. F. BERENS vs. ALFRED KEARNY.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 7,797—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, cinq de novembre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Julia, du Camp, des Magasins et Girod. Les dits terrains sont désignés par les numéros deux et trois, d'après un plan dressé par Chas A. de Armas, arpenteur et ingénieur civil, daté du 20 mai 1867 et déposé dans les No s en l'étude de C. V. Foulon, notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent, mesure américaine, conformément au dit plan, savoir : le No. DEUX, trente pieds neuf pouces de face à la dite rue Julia, la même mesure sur la ligne du fond, sur quatre-vingt-seize pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.—Et le No. TROIS, trente-et-un pieds deux pouces et trois lignes de face à la dite rue Julia, la même mesure sur la ligne du fond, sur quatre-vingt-seize pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les bâtisses et améliorations qui existent sur chacun des dits deux terrains, consistent en une maison en briques à deux étages, contenant six chambres avec balcon autour, lieux d'aisance, &c., ensemble avec toutes autres circonstances, dépendances et appartenances, droits, privilèges, &c., sans exception ni réserve.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite des successions de Louis Adam et de Catherine Caro, décédée veuve, suivant acte au rapport du dit notaire Foulon, en date du 3 mars 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de la somme de deux cent trente-trois piastres trente-trois cents et un tiers (233 33 1/3), à la mineure Euphemie Odile Guillotte, le 5 de septembre 1872 et, en outre, paiera semi-annuellement à la dite mineure l'intérêt sur la dite somme, au taux de huit pour cent l'an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. Le dit montant en capital et intérêts, devra être effectué au domicile de la Banque d'Amérique, en cette ville, et la balance du prix d'adjudication comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
oct—4,12,20,28—5 nov

Wm. B. Sorley (Charles Heath, subrogé), vs l'Eglise Africaine Méthodiste Episcopalienne de la ville de la Nouvelle-Orléans.

QUATRIÈME COUR de DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 22,261—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trente-et-un d'octobre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos cinquante-un, borné par les rues Derbigny, de la Douane, Roman et Bienville, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant voyer, daté du 1er [illegible], déposé en l'étude de D. L. McCoy, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains mesurent, chacun, vingt-cinq pieds de face à la rue Derbigny, sur cent quarante-huit pieds six pouces de profondeur, mesure américaine.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Henry Pétard, suivant acte au rapport d'Adolphe Boudousquié, notaire public en cette ville, en date du 16 avril 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
30 sept—8,16,24,31 oct

Compagnie Lafayette d'Assurance contre le feu.

Au coin des rues Magasins et St-André, (Bureau par la rue St-André, au premier.)

QUATRIÈME DISTRICT.

Elle assure contre les pertes et les avaries occasionnées par le feu.

Président	KASPAR AUCH.
Vice-Président	JOHN HENDERSON
Secrétaire	LOUIS MATHIS.
[illegible]	JOHN PURCELL.

DIRECTEURS :

Kaspar Auch, William H. Foster, John M. Kelly, John B. Cotton, Charles Kummel, John Henderson, Dreury A. Harris, Christian Mehle, John P. Coffee, Louis Fatzsel, Michael Hahn, James Hagan, Florence Pfister, John Purcell, Robert D. Smith, Dr. Henry F. Wade, Henry Bensel Jnr., John H. Gerding, Ph. Hosinel, Alfred Shaw, H. F. Wagner, Kaspar Auch Jnr., Louis Mathis, Geo. W. Bell, Jacob Haubauer [illegible]

La Dame A. A. Fayerweather, Geo. Whipple Sec, &c, subrogé vs l'Eglise Africaine Méthodiste Episcopalienne de la Nouvelle-Orléans.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 821—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-neuf d'octobre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville et désignés par les numéros Cinquante-et-un, dans l'îlet numéro Cinquante-et-un, borné par les rues Roman, de la Douane, Derbigny et Bienville, chacun, mesure américaine, vingt-cinq pieds de face à la rue Roman, sur cent quarante-huit pieds six pouces de profondeur, conformément au plan dressé par Joseph Pilié, devant voyer, le 1er [illegible], déposé dans l'étude de David L. McCay, alors notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de A. Carrière, suivant acte au rapport de [illegible], notaire public en cette ville, en date du 22 [illegible] 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
25sept—octobre 1,9,17,29

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve
500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
100 malles Bottes et Congress élastiques.

Reçus directement des manufacturiers par les derniers arrivages de New-York, Boston et Philadelphie.

PAR E. ROGER & CO—H. Sandry, encanteur. JEUDI, 20 octobre, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 de la rue Vieille-Levée, il sera vendu—

500 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants.

—Aussi—

50 malles bottes et Congress élastiques.

Conditions à la vente.

L'attention particulière des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée à cette vente qui sera positive et sans réserve. 16 oct

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Bottes, Malakoffs, Balmorals, Habillements et Chapeaux.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Encanteur—Salle d'encan, 66 rue de Chartres—MERCREDI, 19 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 caisses bottes (Grain) Malakoffs et Balmorals —Aussi—

Un grand assortiment habillements et chapeaux. Conditions comptant. 19 oct.

PAR EUGENE TOURNE.

Belle maison de résidence rue des Remparts. Ilet de terre sur la rue du Canal.

Succession de J. B. St. Amand.

PAR EUGENE TOURNE, Successeur de E. Turpin—MARDI, 8 novembre 1870, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable L. Duvigneaud, Juge de la Seconde Cour de District, Paroisse d'Orléans, en date du 4 octobre 1870, pour compte de la dite succession :

1o. Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, du Quartier, St-Claude et de l'Esplanade, mesurant trente-huit pieds quatre pouces et trois lignes de face sur la rue des Remparts, sur une profondeur de cent vingt pieds, et [illegible] à la rue du Quartier de quatre vingt-neuf pieds six pouces et deux lignes, formant l'angle des rues des Remparts et du Quartier.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une belle maison basse en bois avec attique, dépendances et appartenances.

2o. Un îlet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le faubourg Jackson, désigné par le numéro soixante-deux, sur un plan dressé par John Schwabe, en date du 22 mars 1836, déposé en l'étude de M. B. Cenas. Le dit îlet de terre borné par les rues du Canal, Remparts, St-Patrick et Olympia, se compose de trente lots numérotés de un à trente inclusivement et mesure, pour un bona, trois-cents pieds sur chacune de quatre rues.

CONDITIONS—Pour la propriété située rue des Remparts—un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque sur la propriété. Pour la propriété située rue du Canal deux mille deux cents piastres comptant, la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets portant hypothèque sur la propriété. Les dits billets pour les deux propriétés portant intérêt à raison de huit pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement avec cinq pour cent comme honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire. L'acquéreur devra assumer la propriété de la rue des Remparts, jusqu'à concurrence du montant de ses billets, à transférer à l'exécuteur testamentaire, jusqu'à parfait paiement des dits billets.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des États-Unis, par-devant A. Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.
5 oct—6, 13, 20,—nov. 5, 6

RESTAURANT COSMOPOLITE
RUE ROYALE, No. 11,
Entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison donne de mieux et toute espèce de vins de choix. Les Soupers, Diners, Repas de Noces, etc., y sont fournis sans délai. Il y a des salons particuliers au premier. Des chambres élégamment meublées s'y louent par semaine et par mois. Ce Restaurant est ouvert jour et nuit. 6oct—1an

Tonnellerie Tonnellerie.
Aux Planteurs et aux Raffineurs.

Je suis prêt à conclure un marché pour 1,000 à 2,000 boucauts à sucre pour l'année [illegible]. J'ai un grand nombre d'ouvriers et beaucoup de matériaux. J'offre de bons boucauts à sucre, de seconde main.

R. J. BERKERY.
Au No 31 du Front street.—Débarcadère de sucre, à la Nlle-Orléans.
6sept—3m

Huiles "Black Diamond".

HUILES "BLACK DIAMOND", est de 110 par explosion.

KEROSINE "BLACK DIAMOND" garantie "1[illegible] test" la meilleure qui y ait sur le marché.

Les huiles n'ont de supérieures qui lui ai sil.

A vendre par
SHROPSHIRE BROS.
Aux Nos 183 et 185 de la rue Poydras.
2sept—1m Nlle-Orléans.

MADAME H. BAUSSET,
ACCOUCHEUSE,

INFORME les familles qui l'honorent de leur confiance, qu'elle est de retour de France et prête à reprendre le service de sa clientèle, immédiatement.

S'adresser à son nouveau domicile rue Bourgogne No 6?, entre les rues St-Louis et Conti.
16 sept—1m

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

Bisulfite de Chaux, de Beaumont, Chaux à sucre, A DES PRIX RÉDUITS. A vendre par M. BONNABEL, Au No 37 de la rue Peters, entre les rues Douane et Bienville. 1 oct—1m

Chemin de fer Pontchartrain.

[redacted]

ARRANGEMENT D'HIVER.
Excursions de la ville au Lac, aller et retour, le même jour—15 cents.

A partir de lundi, 3 octobre 1870, les convois de ce chemin partiront comme suit :

DU LAC.	DE LA VILLE.
6 heures du matin,	6 heures du matin.
[illegible]	[illegible]

Le Dimanche, les convois partiront de la rue Girod et de Lac toutes les heures après 2 heures de l'après-midi.

Un char à cheval partira de l'ancien dépôt, tous les matins à 6 heures et du Lac tous les matins à 4 heures.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Prix du passage jusqu'à Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

GEO. PANDELY, Surintendant Général.
1 oct—1m

Voyageurs ATTENTION ! !

[redacted]

Le Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud, Et celui du Mississippi Central,

ONT leurs wagons de passagers et de bagage sur toute la longueur des voies, sans changement.

Le convoi de 7 heures du matin se relie à Vicksburg, Memphis, St-Louis, Chicago, Louisville et tous les points au Nord.

Wagons dortoirs, de Canton à Grande Jonction et Humboldt.

Le convoi de 4 heures et quart de l'après-midi, se relie à

L'Express "LIGHTNING", pour tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Ces chemins de fer transportent la grande malle du Nord.

Et vont à New-York en 70 heures !

Chars dortoirs neufs et élégants jusqu'à Humboldt, Tenn., Cleveland, Tenn., et Louisville, Ky.

Le convoi Express fixé arrive à la Nlle-Orléans à 2 40 A. M.

Le convoi malle à 11 04 A. M.

Bagage "checked" de la résidence à destination.

Bureaux, à Galveston—dans l'Tremont Building (bâtisse en fer.)

Bureaux, à la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune et au dépôt.

E. D. FROST, Surint.-gén. du Ch. M. C.
D. R. MOREY, Ag.-gén. fret du Ch. M. C.
T. S. WILLIAMS, Sur.-gén. Ch. de fer Jackson.
J. B. MOREY, Ag.-gén. fret Ch. de fer Jackson.
S. W. SCOTT, Ag.-gén. pour les passagers.
22 juillet

POUR LE NORD ET L'EST.
Par la voie du Chemin de fer central de Caire et de l'Illinois.

DEUX convois exprès quotidiens partent de Caire à l'arrivée des convois de la Nouvelle-Orléans. Il n'y a pas de changement de chars de Caire à Chicago. Il n'y a qu'un changement de Caire à New-York. C'est la seule route directe pour se rendre à Chicago et tous les points du Nord et de l'Est, par la voie de Chicago. Elle est de 160 à 150 milles de moins et en parcourt de 12 à 16 heures plus vite, qu'aucune autre route.

A Chicago, il y a correspondance directe pour Cleveland, les Chutes du Niagara, Buffalo, New York, Boston, Montréal, Pittsburg, Philadelphie, Baltimore, toutes les parties de l'Est, Milwaukee, St-Paul, le Lac Supérieur et tous les points du Nord.

Les voyageurs trouveront, sur tous les convois de nuit, entre Caire et Chicago, entre Caire et St-Louis, des chars transformés en magnifique chambre à coucher.

Le bagage est "checked" pour tous les points importants.

Pour les billets servant pour toute la route, s'adresser aux bureaux du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous City Hotel, au dépôt du Grand Chemin de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

B. F. LONGLEY,
Agent général pour les voyageurs, à la Nlle-Orléans.
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les voyageurs, à Chicago.
M. HUGHITT,
Surintendant général, à Chicago.
5 mai—1 an

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Le fret pour le chemin, pour les débarcadères du Tèche et pour les Opelousas, est à livrer à la Nlle Ibérie ou St Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de sept heures du matin à cinq heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Belanger et pour Houma, sera transporté aux lieux de bateau à vapeur pour Thibodaux.
GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 4 heures. 30 mai— CHS. A. WHITNEY & CO. Age

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

Marchandises sèches, Lingerie ; Marchandises avariées.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex. Levy, encanteur.—Il sera vendu, MERCREDI, 19 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 30 de la rue de Chartres—

Chemises noires et fantaisie, satinets, doeskins, jeans, tweeds, robes, flanelles, rouge, blanche, bleue, molletons, popeline, mérinos, mousselines laine, plaids laine, alpacas, lenos, châles, mantes, plaids, [illegible], cotons blancs et couleurs, rouges, blanches, grises, coton blanc et couleurs, denims, [illegible], cravates, mouchoirs, gilets, bonneterie, [illegible], chemises blanches et chemises de couleur, caleçons, &c.

—Egalement—

Une marchandise sèche avariée, avariées,
4 de chapeaux, do
1 de denims Algadon, do
1 de stripes, do
6 pièces twills, do
2 douzaines chemises, rouges, blanches, do
2 pièces nattes, do
1 lot d'étoffes à robes, 201 yardes, do
12 pièces turkey red, do
14 pièces indiennes fantaisie, do
Conditions à la vente. 19 oct

Grande vente, sans réserve et à crédit, de DRAPS, doeskins, casimirs, à simple et à double largeur, &c.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. LEVY, Encanteur—Bureau, No 30 de la rue de Chartres—LUNDI, 24 octobre, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin de M. F. Couteux, au No 30 de la rue de Chartres, coin Douane—sans aucune réserve quelconque—

Un beau choix de casimirs à simple et à double largeur, draps et fantaisie, doeskins, &c.

—Egalement—

Une grande facture de draps consignés.

Ces marchandises seront vendues sans aucune réserve quelconque.

Pour les conditions, voir les catalogues la veille du jour fixé pour la vente.
16oct—16,18,20,22,23

PAR D. E. MORPHY.

Vente par les Gardiens du Port.

Meubles ! Poissons ! Meubles !

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, VENDREDI, 21 octobre 1870, à 10 heures du matin, sur la Levée, au pied de la rue Adèle, que District—pour le compte de qui il appartiendra, par ordre et pour la surveillance des gardiens du port de la Nlle-Orléans—

Un lot de meubles ; poissons en barils et en tubs.

—Egalement—

Un fort lot en bulk, à bord du navire Austria,

Le tout plus ou moins avarié sur le navire "Austria" à son dernier voyage de Boston, Mass, à la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant. 19 oct

PAR S. GUINAULT.

VACHERIE,

Succession de Sébastien Tujague.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville — JEUDI, 27 octobre 1870, il sera vendu à 11 heures du matin sur le Chemin de Gentilly, près de la machine à drainer du [illegible], Bermudez—En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er octobre 1870—

Les animaux suivants, appartenant à la susdite succession,

31 belles vaches laitières, plusieurs avec de jeunes veaux et la balance sur le point de vêler.
1 Taureau.
4 Chevaux.
2 Charrettes à lait, 1 Wagon et 2 Charrettes, 2 grands Bidons, plusieurs jeux de Harnais, 1 lot de bidons et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera divisée et donnée aux deux plus forts acheteurs.

Conditions—Jusqu'à $300, comptant, de $300 à $500, six mois, et au-dessus de $500, un an de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécutrice testamentaire.

Les acquéreurs seront tenus de concourir leurs billets sur place, avant de quitter le lieu de la vente. 19oct

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, 20 octobre 1870, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Craps et Bagatelle—

GROCERIES

Le fonds d'une épicerie bien assortie et bien achalandée, consistant en sucre, café, graisse, huile, conserves, vins, liqueurs, chandelles, savon, etc., etc.

La susdite épicerie sera vendue en bloc ou en lots, à la convenance des acheteurs. L'établissement sera vendu sans réserve, par suite de maladie.

Conditions—Comptant. 8 oct

AUX MATELASSIERS.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—MERCREDI, 19 octobre 1870, il sera vendu, à 4 1/2 heures P. M., au pied de la rue Conti, pour le compte de qui il appartiendra,

20 balles de mousse, en lots à la convenance des acheteurs.

Conditions—Comptant. 7 oct

PAR O. VALETON,
O. VALETON,
ENCANTEUR,
No 14, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises telles que : jambons, épaules, bœuf, porc, graisse, farine, huile, morue, vins de toutes qualités, fromage, amidon, dindes, riz, etc. 4 sept—1an

PAR J. DEJAN Jr.

CHEVAUX ET MULETS.
Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, bogues et harnais à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr., Encanteur—Il sera vendu JEUDI, 20 octobre 1870, à 10 heures et demie du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier, &c. de.

De beaux chevaux de selle et de harnais, ainsi que des bogues, beaux mulets d'habitations et de ville, &c., &c.

—Egalement—

De beaux boggies couverts et découverts, harnais, selles, &c., &c.

Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 6 oct—1m

Meubles, Pianos et Meubles de Bureaux—Pianos.

Ventes régulières : Lundi, Mercredi, Vendredi.

PAR J. DEJAN Jr., Encanteur—Bureau et entrepôt, No 78 de la rue Gravier—Il sera vendu MERCREDI, 19 octobre, à 11 heures du matin, dans sa nouvelle salle d'encan, No 78 de la rue Gravier, coin Carondelet—Toute espèce de meubles, pianos, meubles de bureaux, etc. [illegible] merchandises, etc. Conditions comptant et billets du Trésor des Etats-Unis 16 oct—1m

PAR B. J. MONTGOMERY.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR B. J. MONTGOMERY—B. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, JEUDI, 20 octobre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 36 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles, —TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer ; bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et noyer, sofas, chaises à berceuse, tables à manger, tables de toilette et [illegible] ; ustensiles de cuisine, [illegible], gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, &c.—Les ménagères y trouveront bien aussi ce qu'elles désirent.

—Egalement—

Une grande facture de vaisselle, chaises à son, [illegible] 8mars—1an

JULIUS LOEFFLER,
POSEUR ET MARCHAND
d'installation de gaz,
198……RUE DE CHARTRES……198
(entre les rues St-Louis et Toulouse.)
L'ouvrage est garanti. 4 oct—1an

C. H. MILLER & CO.
CONFISEURS EN GROS.
Fabricants de Candy à la vapeur et de Sirops de toutes sortes.
Importateurs d'ornements français, d'essences, de fruits, de pièces d'artifice, etc.
seuls agents des célèbres
VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE,
No 96 Nlle-Levée,
Coin Allée de Natchez
8avril—1an

RESTAURANT ST-LOUIS.
75 & 77 Rue St-Louis, Nouvelle-Orléans.

JO. FOSTER, propriétaire, a l'honneur d'informer ses nombreux clients et le public que son établissement vient d'être entièrement réparé et mis à neuf. MM. les habitants y trouveront une bonne pension à $5 30 pour déjeuner, dîner et chambre, et tout le comfortable d'une maison particulière. Les gourmets une glacière et une cave fournie de tout ce que le marché et la plus donnent de mieux, et à la plus grande modération dans les prix. Salons pour repas de société. 4 oct—1m

Musique. Pianos.
GRAND RABAIS.
M. ELIE,
16……RUE ROYALE……16

A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs français, Pleyel et autres, d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique. Accord et réparation de pianos. Prix très réduits. 13 mai—1an

Feutre d'Irlande à Toits.

Contracteurs pour le Feutre à Toits, à l'Exposition Internationale de Paris, en 1867.

Dates des patentes—24 octobre 1866 et 17 mai 1870.

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS, (Non Inflammable)

DE D. ANDERSON & SON.

Seuls fabricants et propriétaires des patentes.

FABRICANTS de feutre à toits, feutre à navires, feutre inodore, feutre à crin, &c., &c. Fabrique de feutre de Lagan, à Belfast, et Nos 23 et 25, Bilbier Street, London.

Cette nouvelle préparation est enduite, et on peut la poser sur le toit de suite. L'application en est facile et il faut beaucoup de temps avant que les réparations deviennent nécessaires. Elle est plus durable que certaines Ardoises et remplace avantageusement le fer et le zinc. Elle a une surface lisse, brillante, qui la met à l'épreuve du feu. Le soleil a n'a fait pas fondre. Sa beauté et sa durabilité l'ont fait la préférer dans les Indes et les autres colonies, à toutes les préparations de ce genre. N'étant pas lourde et se transportant aisément, elle est précieuse pour les fermiers qui habitent des districts éloignés. Il suffit d'un seul travailleur à la mettre. Il enlève plus la chaleur que les autres ; elle préserve l'humidité, chasse la vermine et égalise la température. Sa largeur est de trente deux pouces et sa longueur de vingt-cinq yardes.

A vendre par J. G. LINGHAM & Co. agents, Au No 7 de la rue Carondelet. 9juillet—1an

Pour économiser le travail et avoir de grandes récoltes,

EMPLOYEZ DU
SUPERPHOSPHATE DE NOIR ANIMAL
ET DU
NOIR ANIMAL PULVÉRISÉ
DE STERN.

LES INCOMPARABLES ENGRAIS.

NOIR ANIMAL de tous les degrés constamment en magasin.

LOUIS STERN & BROS, Fabricants, Bureau, No 1 de la rue de Chartres.
17 sept—1an v&e

MIRAMON & Cie,

99 & 101 rue de Chartres,
MARCHANDS DE MEUBLES,
ÉBÉNISTES ET TAPISSIERS. Achat, échange et réparation de meubles, draperies et tentures pour meubles en tous genres. Fabriqué [illegible] sur place et sur le lieu.

On fait les déménagements.

[illegible]
6mai—1an